



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale
des affaires culturelles

Pôle Architecture
et Patrimoine

ARRÊTÉ n° 2013 339-0001

portant inscription au titre des Monuments
Historiques de l'ancienne église paroissiale dite du
Castelas de ROCHEFORT-DU-GARD (Gard)

Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon
Préfet de l'Hérault

- VU le code du patrimoine, livre VI, titres 1 et 2 ;
VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
VU l'avis de la commission régionale du patrimoine et des sites de la région Languedoc-Roussillon en sa séance du 3 octobre 2013 ;
VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;
Considérant que l'ancienne église paroissiale dite du Castelas de ROCHEFORT-DU-GARD (Gard) présente un intérêt d'histoire et d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de la qualité du bâtiment et de l'intérêt des peintures murales du 17^e siècle ;

ARRÊTE

Article 1 : Est inscrite au titre des monuments historiques, en totalité, l'ancienne église paroissiale dite du Castelas de ROCHEFORT-DU-GARD (Gard), située sur la parcelle AA n° 383 d'une contenance de 1790 m² et appartenant à la Commune de ROCHEFORT-DU-GARD (Gard) depuis une date antérieure au 1er janvier 1956 ;

Article 2 : Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai au Ministre de la culture et de la communication, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région ;

Article 3 : Il sera notifié au Préfet du département et au maire de la commune propriétaire, intéressés qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Montpellier, le

05 DEC. 2013

CRPS
30 oct 13 me

Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales

Michel STOUMBOFF

Département :
GARD

Commune :
ROCHEFORT-DU-GARD

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
NIMES 2
67 RUE SALOMON REINACH 30032
30032 NIMES CEDEX 1
tél. 04.66.87.60.67 -fax 04.66.87.60.67
cdf.nimes-2@dgi.finances.gouv.fr

Section : AA
Feuille : 000 AA 01

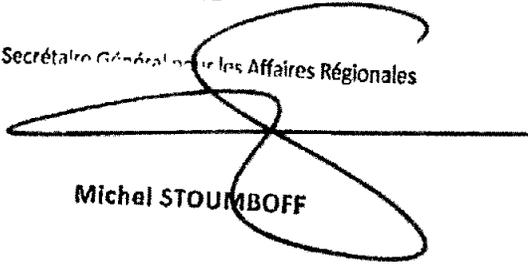
Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 02/09/2013
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44
©2012 Ministère de l'Économie et des
Finances

05 DEC. 2013

Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales



Michel STOUMBOFF

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

